

- Même guéris de leur cancer, les ex-patients continuent à faire l'objet de discriminations, au niveau des assurances ou des prêts hypothécaires.
- Une cancérologue belge se bat pour que tous les pays d'Europe intègrent dans leur législation le droit à l'oubli, 10 ans après la fin du traitement.

Pourquoi, guéri d'un cancer, devrait-on encore payer ?

Les patients cancéreux guéris ne devraient pas payer deux fois. Une première fois, pour se soigner et vaincre la maladie. Et une seconde fois, pour se réinsérer tout naturellement dans la vie sociale et économique – comme tout un chacun y a droit –, alors qu'ils sont considérés par leurs médecins comme étant guéris. C'est sous ce leitmotiv *Cancer patients should not pay twice* que la P^{re} Françoise Meunier, cancérologue, vice-présidente de la Fédération européenne des académies de médecine (FEAM) et membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, mène son combat depuis 2014.

Directrice générale de l'EORTC (Organisation européenne pour la recherche et le traitement du cancer) pendant 25 ans, cette médecin pensionnée, aujourd'hui âgée de 71 ans, a décidé de dédier les dernières années de son engagement professionnel à la reconnaissance au niveau européen du droit à l'oubli pour les patients rétablis d'un cancer.

"J'ai été diplômée médecin en 1974, nous dit-elle. À l'époque, annoncer un diagnostic de cancer à un patient était une sentence de mort. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas. On a fait d'incroyables progrès. À présent, il y a énormément de patients qui survivent et à qui on peut dire: vous êtes guéris, vivez votre vie! Qu'il s'agisse de cancers du testicule, de petits cancers du sein, de maladies de Hodgkin, de leucémies chez l'enfant... Par contre, la société n'évolue pas. Il reste des stigmas, des discriminations, des pénalisations... Que ce soit pour avoir un job, obtenir un prêt, des assurances, solde restant dû, par

"À présent, il y a énormément de patients à qui on peut dire: vous êtes guéris, vivez votre vie."



P^{re} Françoise Meunier
Cancérologue, vice-présidente de la Fédération européenne des académies de médecine (FEAM)

exemple." Et l'on ne parle pas ici du droit au retour au travail, du droit à l'adoption... qui sont autant d'autres combats.

Une profonde injustice contre laquelle se bat depuis des années la P^{re} Meunier, qui se concentre sur le droit à l'oubli pour l'accès aux prêts et aux assurances, elle qui a travaillé pendant plus de 45 ans dans des centres de lutte contre le cancer avec pour principal objectif de toujours augmenter la survie et la qualité de vie de ces malades atteints du cancer. "Ces patients ont en effet l'impression qu'une fois qu'ils sont guéris, ils doivent payer une seconde fois pour le fait d'avoir eu un cancer. Payer une fois pour se soigner, puis se battre contre la société pour réintégrer une vie sociale et économique."

Après dix ans et la guérison, on oublie la maladie

Le principe du droit à l'oubli est que, "quand nous médecins, nous disons à un patient qu'il est guéri, c'est-à-dire qu'il ne doit plus faire d'examens de contrôle rapprochés, dix ans après la fin du traitement, pour un adulte, on ne tient plus compte de sa maladie. On 'oublie son cancer'", nous explique la cancérologue, c'est-à-dire que les banques et assurances ne peuvent refuser d'octroyer un prêt ou demander des primes excessives pour couvrir l'achat d'un logement.

En 2016, une loi sur le droit à l'oubli pour ces personnes est passée en France. "Elle m'a servi de modèle pour me battre, poursuit la P^{re} Françoise Meunier. Si cette loi existait en France, pourquoi ne pas imaginer que les autres pays européens en bénéficient eux aussi?"

La Belgique a été le deuxième pays à adopter, en 2018, cette loi pour application en 2020. Le Luxembourg a suivi puis, en 2021, ce fut au tour des Pays-Bas. Le but est de l'étendre à tous les pays européens. "Il n'y a pas de raisons que l'on fasse de la discrimination à l'intérieur de l'Europe", relève la médecin, qui est en négociations avec de nombreux autres pays, comme l'Irlande, le Portugal, mais aussi la Commission européenne et des membres du Parlement européen. "Il n'est en effet pas normal qu'un Slovaque ou un Portugais n'ait pas accès au même droit à l'oubli qu'un Français ou un Luxembourgeois, par exemple. Cela dit, c'est un parcours du combattant de transposer ces textes dans le contexte légal, législatif européen. Contrairement à ce que l'on peut penser, ce n'est pas une compétence de la santé, mais c'est une compétence européenne qui relève en effet des services financiers et du droit des consommateurs." Françoise Meunier suggère de créer un groupe de travail avec des experts des quatre pays "pionniers" pour échanger les bonnes pratiques et ainsi aboutir à développer un contexte légal européen harmonisé.

Des différences selon les pays

Dans les pays où le droit à l'oubli pour les patients ayant eu un cancer existe, certaines différences persistent mais l'esprit de la loi est maintenu avec beaucoup d'éléments similaires. Ainsi, "en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg, ces person-

nes n'ont même pas l'obligation de déclarer leur maladie contrairement à la Belgique où il faut la déclarer, même si on n'en tiendra pas compte après dix ans", fait remarquer la cancérologue.

Une autre particularité de notre pays concerne les enfants. "Alors qu'en France, mais aussi aux Pays-Bas et au Luxembourg, cinq ans (et pas dix ans comme pour les adultes) après la fin des traitements sans rechute, ils ont le droit à l'oubli, ce n'est curieusement pas le cas en Belgique, où l'on n'a malheureusement pas pris en compte l'exception des enfants."

De plus, en ce qui concerne les adultes, et pour les pays où ce droit à l'oubli est reconnu, il existe une liste, sur des exceptions de cancers qui sont vraiment à minima ou ayant un bon pronostic, comme les cancers de la thyroïde, les petits cancers du sein, du col ou du testicule... pour lesquels il ne faut pas attendre les dix ans. Cela peut être deux, six, huit ans... Ces listes sont mises régulièrement à jour en fonction des registres nationaux et internationaux de mortalité des cancers.

Enfin, il y a d'autres spécificités selon les pays, comme le montant des emprunts octroyés. "En France, le montant maximum qu'un patient guéri du cancer peut emprunter s'élève à 320 000 euros, nous dit encore notre interlocutrice. Aux Pays-Bas, il est de 278 000 euros. Au Luxembourg, où le coût des habitations est beaucoup plus élevé, la limite a été fixée à un million d'euros. Et en Belgique, pays du surréalisme, on n'a pas mis de limite fixée dans la loi!"

Laurence Dardenne

Cancer du côlon: dépistons !

Prévention Les cancers colorectaux représentent 3 000 décès par an en Belgique.

Vous avez observé un changement dans les habitudes de transit intestinal (diarrhée, constipation); une sensation que l'intestin ne se vide pas complètement; la présence de sang rouge vif ou très foncé dans les selles; des selles plus étroites ou plus minces que d'habitude; un inconfort abdominal (gaz douloureux fréquents, ballonnements, lourdeurs, crampes); une perte de poids inexplicable; un épuisement constant, ou de la fatigue persistante; de l'anémie (manque de fer inexplicable) et un faible taux de globules rouges... ce sont là les principaux symptômes qui peuvent faire penser à la présence de polypes, éventuellement précancéreux, voire à la présence d'un cancer du côlon.

En ce mois de mars, dédié au dépistage du cancer colorectal, une plateforme www.ensembledequonsleucancer.be répond à toutes les questions que l'on peut se poser à ce sujet.

L. D.

Cuisiner au profit de la recherche

En ligne Un cours de cuisine par de grands chefs pour soutenir les Amis de l'Institut Bordet.

Dans le cadre des "101 Tables pour la Vie", l'association Les Amis de l'Institut Bordet, qui soutient activement la recherche contre le cancer à l'Institut Bordet, organise le 1^{er} avril prochain à 18 heures un cours de cuisine en ligne exceptionnel. Aux commandes, les chefs Giovanni Bruno et Yves Mattagne. Proposée par ce dernier, cette initiative vise à offrir un moment de détente et de partage en famille durant cette période de confinement. Le cours s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent participer au soutien de la recherche contre le cancer tout en profitant d'un moment ludique. Les recettes ont été préparées à partir de produits frais et de saison, histoire de rappeler que la santé commence souvent dans notre assiette. Les participants auront l'occasion de poser leurs questions en direct, le 1^{er} avril.

L. D.

→ Infos et inscriptions: amis@bordet.be ou au 02.541.34.11. Participation: 70 €.